

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil d'établissement	N° 08/2021-2026
LIEU	Salle de classe, Collège de Chanel	
DATE ET HORAIRE	Mercredi 13 novembre 2024	
PARTICIPANT·ES	M. Kevin Richards, président Mme Caridad Salomé Perez M. Vincent Jaques Mme Sylvie Nussbaum Mme Maud Guye-Vuillème (Morges-Est) Mme Maria Chiara Liverani (Morges-Est) M. David Goetschmann (Morges-Ouest) M. Mario Fabrizio Grosso (Morges-Ouest) Mme Valérie Wehrli-Schenk (Beausobre) M. Sacha Varone (Beausobre) M. Patrice Veluz Mme Anetta Christinat Mme Chloë Vecten M. Fabien Descoedres M. Thomas Berset M. Cyril Mignot Mme Myriam Corthésy M. Yannick Maury	Autorités Autorités Autorités Autorités Parents Parents Parents Parents Parents Parents Société civile Société civile Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école Prof. de l'école
ABSENT·ES, EXCUSÉ·ES	M. Jean-Jacques Aubert Mme Martine Gloor-Chassot Mme Salomé Perez M. Abdel Abu El Hassan Dr Claude-André Mayor M. Frédéric Klink M. Manuel Canosa	Autorités Autorités Caridad Société civile Société civile Société civile Société civile
RÉDACTEUR·RICE DU PV	Régine Holbing	
DISTRIBUTION	Aux participant-es et absent-es	
DATE D'ÉMISSION	6 décembre 2024	

		Responsable et délai
1	ACCUEIL ET SALUTATIONS	
	<i>Mme Myriam Corthésy, directrice du Collège de Chanel, souhaite la bienvenue aux membres du CEt et les informe qu'une visite guidée du bâtiment sera organisée à la suite de ce conseil.</i> M. Kevin Richards remercie Mme Corthésy pour l'accueil fait au CEt et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Le quorum est atteint avec 17 membres présents. (Ndlr : arrivée de Mme Guye-Vuillème à 19 h 50) Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée. Il est demandé de se présenter avant chaque prise de parole.	
2	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	
	L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à main levée tel que proposé	
3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUIN 2023	
	Le PV est approuvé à main levée avec remerciements à son auteure. (1 abstention)	
4	CANAPE FORESTIER, ÉCHICHENS, AVANCEE DU PROJET	
	Le président évoque les échanges entre lui-même, le directeur de l'ASIME, M. Hacker et M. Berset, Il s'avère que l'ASIME accepte de financer le projet à hauteur de CHF 2'500.00 quand bien même le Cet avait voté pour que le solde du budget (dont le montant est plus élevé) soit attribué à ce projet. M. Berset rapporte qu'il a rencontré deux municipaux de la Commune d'Échichens et qu'il attend désormais une réponse de leur part avant la fin de l'année. Dans tous les cas, la rénovation de ce canapé forestier n'aurait lieu qu'au printemps 2025. A la question du président, M. Jaques précise que ce qui est au budget 2024, doit être dépensé en 2024. Le point ne soulevant pas de question, le président demande à M. Berset de le tenir au courant.	
5	PROJET DU QUART-PARENTS SUR LE HARCELEMENT, AVANCEE DU PROJET ET BUDGET	
	M. Goetschmann annonce que Mme Guye-Vuillème, arrivera un peu en retard. Ce projet est programmé pour les 1^{er} et 3 avril 2025. Des salles au Cube sont réservées ainsi que la troupe Caméléon. Le quart-parent a déjà rencontré les doyennes. Il rappelle qu'il n'y aura pas de représentation pour les parents pour des questions de budget. M. Berset rapporte qu'il a déjà été sollicité en tant que PSPS pour le travail en amont avec les élèves. Le bureau rappelle que les coûts de ce projet devront être validés par l'ASIME. M. Goetschmann transmettra les contrats à M. Hacker.	

	Responsable et délai
Le président demande ce qu'il en est pour le projet de table ronde. Mme Wehrli-Schenk dit qu'elle a eu des discussions avec M. Mauri et Mme Guye-Vuillème ainsi qu'une séance en présentiel avec M. Abu El Hassan. Le but de cette table ronde est de donner des outils aux parents, notamment avec des propositions de règles dans l'usage du numérique qu'ils pourraient appliquer en famille. Le public cible est les 6, 7 et 8P. La soirée se décomposerait en 3 parties : - Présentation du programme mis en place par l'État de Vaud et avantages du numérique. - Présentation des problématiques que peuvent engendrer le numérique par un panel d'experts - Échanges avec les parents. M. Veluz tient à s'excuser car il avait organisé une séance à l'Hôtel de Police à laquelle il n'est pas venu. Mme Wehrli-Schenk lui dit que la présence de la police est souhaitée en tant qu'expert, Les autres personnes envisagées on retrouve notamment Mme Niels Weber, psychologue, M. Frédéric Cerchia, délégué cantonal à la jeunesse, des personnes de la HEP, de l'Association Cybercoachs, d'Addiction suisse et ils sont à la recherche d'une personne suffisamment à l'aise dans le contrôle des écrans pour expliquer les différentes techniques de contrôle parental. Le groupe de travail souhaite éditer une charte de bonnes pratiques destinée aux parents des 6 à 8P, mais la table ronde est ouverte à tous. Mme Liverani travaille avec la Fondation Action Innocence, elle propose de les contacter. M. Abu El Hassan représentera le milieu socio-éducatif. M. Veluz dit que ce serait intéressant d'avoir le témoignage d'un jeune, d'environ 16 ans. Il connaît des jeunes au Gymnase de Marcelin avec qui il a déjà été en contact, il propose de leur demander de venir témoigner. <i>(Ndlr : arrivée de Mme Guye-Vuillème)</i> Mme Christinat connaît une jeune apprentie à l'UAPE de 18 ans à qui elle pourrait demander de venir témoigner. M. Mignot propose de demander à la Dresse Line Guillot du CHUV qui travaille avec les milieux scolaires sous une autre approche. Elle fait partie d'un programme qui propose d'apprendre aux jeunes à gérer leur addiction, plutôt qu'à l'interdire. Mme Guye-Vuillème et Mme Wehrli-Schenk expliquent que le but est de répondre aux interrogations des parents, c'est pourquoi la Chat Room serait ouverte quelques jours avant pour récolter les questions.	

	Responsable et délai
La date n'a pas encore été fixée, mais certainement entre les mois de mars et mai 2025. Pour l'instant elles n'ont aucune idée sur le budget, ne sachant pas si ce genre d'intervenants se déplacent gratuitement. M. Jaques rapporte que le Service de l'Enfance de la Ville de Morges a organisé une soirée sur la même thématique pour les parents de l'UAPE. Il s'agira, selon lui d'aborder le sujet sous un autre angle. Selon lui, les conférenciers sont souvent rémunérés surtout en soirée. Mme Wehrli-Schenk relève que le fait de récolter les questions à l'avance évitera qu'une seule personne n'accapare les intervenants sur un sujet personnel et que cette table ronde réponde ainsi aux questionnements du plus grand nombre.	
Le président résume à Mme Guye-Vuillème ce qui a été dit au sujet du projet harcèlement avant son arrivée et lui demande si elle a des éléments qu'elle voudrait ajouter. Elle précise que le quart-parent est en train de programmer avec les doyennes le travail des PSPS. Le président souhaite savoir si le Cet sera invité ce à quoi M. Descoeudres répond que ce projet sera présenté dans le contexte scolaire uniquement et qu'il n'est pas possible d'y intégrer des personnes extérieures.	
6	PRÉSENTATION DU TRAVAIL DE POLICE RÉGION MORGES DANS LES ÉCOLES
Le président souhaite que régulièrement des membres de ce CEt puisse présenter leurs interactions avec les élèves des établissements. C'est dans cette optique qu'il a demandé à M. Veluz de présenter les interventions de Police Région Morges dans les écoles. M. Veluz rapporte plusieurs actions : <u>Programme de prévention routière</u> - des 1 à 8P, ce programme est le même dans tout le Canton. On apprend aux enfants à traverser une route, puis le bon comportement à adopter sur le chemin de l'école, et il finit par une simulation d'accident avec une poupée. - parallèlement sont organisés des cours avec des trottinettes dès la 5P avec gymkhana dans les cours d'école pendant lesquels les enfants peuvent se rendre compte de la difficulté de maîtriser parfaitement la conduite de ces deux roues. - en 6P, on étudie les panneaux. - en 7P sont organisés des gymkhanas avec des vélos cette fois. Les enfants font des petits parcours avec leur propre bicyclette ou avec des vélos en prêt. - en 8P, des groupes de 5 élèves partent autour des établissements publics avec deux policiers. Ces cours comportent au préalable une partie théorique en classe avec un	

	Responsable et délai
examen. Les résultats de ces examens sont remis aux maître·sses pour être repris tout au long de l'année. M. Veluz remercie les directeurs qui lui donne 2 périodes pour parler du harcèlement et de trottinettes électriques. - en 10S, les élèves peuvent tester le simulateur pour ceintures de sécurité en cas d'accident avec tonneaux juste avant les vacances d'été. On explique aux jeunes les conséquences d'un accident, avec parfois comme conséquence de se retrouver endetté de plusieurs centaines de milliers de francs à 16 ans. Les conséquences de la distraction des natels, même en traversant une route, ... - en 8 S et dans tout le Canton est donné un message préventif donnant entre autre le cadre légal concernant l'utilisation des réseaux sociaux et des dangers d'internet. Ce cours est donné sous forme d'un petit film tourné à la Vallée de Joux, et comportant certains actes pénalement répréhensibles comme la diffusion de nude. On y parle notamment de gestion de conflits sans violence. Les élèves ont tous 10 ans et sont donc pénalement responsables. - en 9 S on parle de harcèlement avec des jeux de rôles. Il arrive que des élèves disent ouvertement avoir subi des violences dans cette même classe l'année précédent. - en 10 S, on parle de fausses rumeurs et en 11 S on passe en revue le Règlement de police, les sorties nocturnes ou comment se comporter face à des agents de police. Police Région Morges a contact avec environ 4000 élèves avec les gymnasiens par année. La collaboration avec les établissement scolaires est excellente. Une fois par année, un policier participe une journée au camp de ski. Le soir, il répond aux questions que lui ont été soumises à l'avance. Il a constaté que le cadre permettait une approche et un contact différent. En cas de conflits entre jeunes, il arrive que soient organisées des séances de conciliation. Généralement à l'Hôtel de police en présence des parents quand les faits ont lieu en dehors du cadre scolaire, ça marche aussi bien que lorsque c'est dans le cadre scolaire, mais avec la possibilité d'un dépôt de plainte. Le but est que les élèves se parlent et s'engagent devant un policier et que les parents échangent. Ceci est fait en toute transparence avec les directions d'école. Il est en effet important pour les parents qu'ils constatent l'étroite collaboration entre les écoles et la police. M. Goetschmann trouve que c'est bien de communiquer qu'il est possible de s'adresser à la police dans des cas de harcèlement en dehors des écoles. M. Veluz entend souvent de la part des parents que l'école ne fait rien, dans ce cas, il leur rappelle que cela prend du temps et que parfois c'est aussi aux parents d'entreprendre quelque chose, on les met en face de leur responsabilité, une plainte n'étant pas forcément la solution la plus adaptée. M. Grosso demande si la police fait de la prévention en matière de produits stupéfiants.	

		Responsable et délai
	M. Veluz lui répond qu'il lui arrive de faire un rappel à la loi mais que d'autres organismes font passer des messages de prévention concernant les différents types de produits et leurs effets. Mme Corthésy ajoute que la problématique du harcèlement doit être pris dans sa globalité. Elle confirme que les directions d'école collaborent étroitement avec les services de police et que cela fonctionne bien. Elle rappelle que ces démarches peuvent être entreprises par tout citoyen témoin de quelque chose.	
7	COMMUNICATIONS DU BUREAU	
	Le président rapporte qu'il est intervenu au Conseil intercommunal de l'ASIME pour présenter les projets du harcèlement et du canapé forestier. Suite à une discussion au CET, il a également exposé la problématique du manque de budget pour un encadrement suffisant des camps. Un amendement au budget pour augmenter le montant alloué aux camps a été rejeté. M. Goetschmann demande si cela veut dire qu'il n'y aura pas de camps de n 2025. Le président lui répond qu'il manque du budget pour un 2^e accompagnant la nuit et que par ce faire, certaines classes seront privées de camps. M. Descoedres rappelle que le financement de ces accompagnants est pris sur leur enveloppe globale qui comprend par exemple les cours d'appui. Il a ainsi été décidé de payer pour les 5P. Mais toutes les classes peuvent y monter à la condition que le professeur trouve un-e accompagnant-e bénévole à qui est offert le transport, la nourriture et l'hébergement. A la question de M. Goetschmann qui demande quelles sont les conditions que doivent présenter ces bénévoles, Mme Corthésy précise qu'il suffit de présenter un casier judiciaire permettant à la personne de travailler avec des enfants, elle souligne qu'un parent n'est pas idéal. M. Jaques dit qu'en 2024 (alors que la structure a été fermée 2 mois pour travaux) l'ASIME a pris en charge l'intégralité des 38 classes qui ont séjourné au Centre Marcel Barbey. (51 classes en 2022 et 2023)	
	Le président a pris note de la publication de rapports de gestion des écoles, il souhaiterait que ces rapports soient envoyés aux membres du Cet. M. Descoedres précise que ces rapports sont rédigés à l'attention de l'ASIME exclusivement, c'est donc l'ASIME qui décidera si elle souhaite les partager avec le Cet.	
10	DIVERS	
	M. Varone annonce la création d'une APE-Morges le 3 novembre 2024. Le comité est composé de 5 personnes. Le but est d'informer et de soutenir les parents d'élèves et de faciliter le lien entre les directions d'école et les familles. Il demande aux directeurs de pouvoir mettre des flyers dans les carnets journaliers pour inviter les parents à leur assemblée.	

		Responsable et délai
	Mme Corthésy pense que c'est faisable pour les petits mais pas pour les 7-8P car il faudrait trier les morgiens. (Ndlr : départ de M. Maury à 20 h 50) Mme Christinat lui répond qu'à Échichens les parents quittent l'APE quand les enfants partent à Morges, il n'y a donc pas lieu de devoir trier les élèves. Tous les parents peuvent rejoindre l'APE de Morges à l'arrivée de leurs enfants sur le territoire morgien. M. Descoedres souligne qu'il pourrait y avoir une seule APE puisque les 7 collèges à l'ouest et les 6 collèges à l'est plus Beausobre ne représentent qu'un seul établissement. Mme Wehrli-Schenk dit que pour l'instant il y a 3 APE qui pourront travailler ensemble par la suite. M. Varone demande si l'APE peut demander des aides financières. Mme Christinat rapporte qu'à Échichens la commune subventionne une partie des coûts. M. Jaques répond qu'il faut adresser une demande au Service de l'Enfance s'ils ont déjà une demande précise en tête. Mme Nussbaum dit qu'une demande d'aide peut être faite à l'APE Vaud, ce qui a été fait. Mais cette association demande à être remboursée si possible. • M. Goetschmann remercie l'ASIME d'avoir organisé la participation d'élèves à la Night Run 2024. Étonné du peu de participants, il propose l'aide de parents pour l'encadrement la prochaine édition. M. Jaques lui répond que l'ASIME a regretté le peu de participants. L'organisation va changer en 2025, et la décision de réitérer l'expérience n'a pas encore été prise. M. Descoedres salue la proposition de M. Goetschmann, mais il lui semble difficile pour des parents d'encadrer des classes dans ce contexte. Il précise que c'est la Ville de Morges qui a envoyé les invitations aux directions qui les ont transmises aux enseignants. Un vendredi remporterait plus de succès. Les écoles avaient estimé à mille le nombre de participants, au final ils n'étaient que 200. • La signalétique à la rue Louis-de-Savoie interpelle M. Grosso. M. Veluz lui répond que dans une zone 30, les voitures sont prioritaires, les piétons traversent où ils veulent en adoptant le bon comportement. Il rapporte qu'aucun incident n'est à déplorer. La règle est simple, il suffit de s'arrêter et de regarder avant de s'engager sur la chaussée. M. Jaques dit que ce marquage est une zone d'invitation à la prudence, et qu'il est provisoire, en effet il sera changé au printemps. Les retours à la Municipalité quant aux nouveaux aménagements de cette rue sont positifs. Beaucoup de gens apprécient que les véhicules circulent plus lentement, que la rue est moins bruyante et que la fluidité du trafic est améliorée. Dans tous les cas ce sujet n'est pas de la compétence du CÉt.	
11.	CALENDRIER DE LA PROCHAINE SÉANCE	

	Responsable et délai
Les membres émettent le souhait de programmer une date au printemps. Une date sera fixée ultérieurement en fonction des besoins.	
Fin de la séance 21 h 20	

pour le Conseil d'établissement

Le président



Kevin Richards

la secrétaire



Régine Holbing